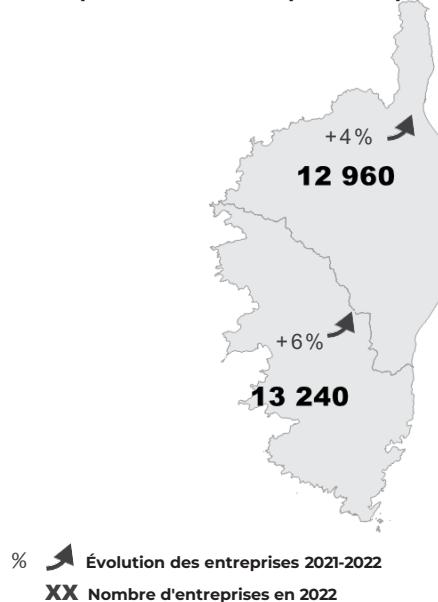


CHIFFRES CLÉS 2025

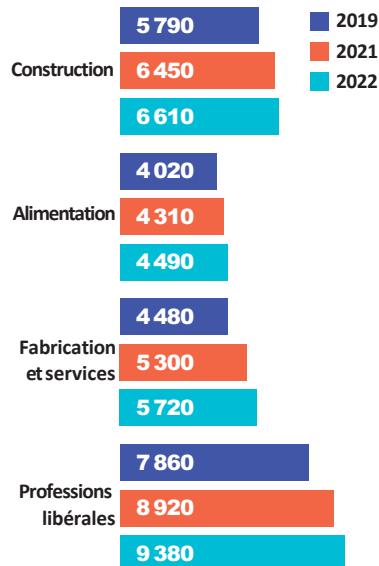
■ HAUSSE DE 5% DU NOMBRE D'ENTREPRISES DE PROXIMITÉ

On compte 26 200 entreprises de proximité en Corse, soit une hausse de +5% par rapport à l'année précédente. L'ensemble des secteurs d'activité et des départements participe à cette augmentation. Près de deux entreprises sur trois du secteur marchand relèvent des secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'hôtellerie-restauration et des professions libérales.

Répartition des entreprises de proximité par département



Évolution du nombre d'entreprises par secteur

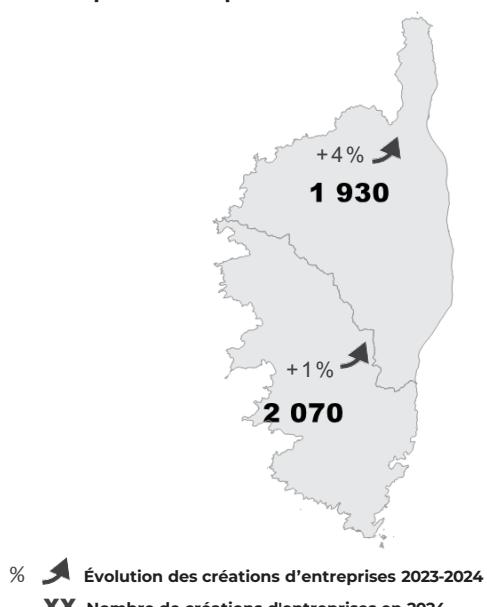


Source : INSEE/SIDE Stock 2022.

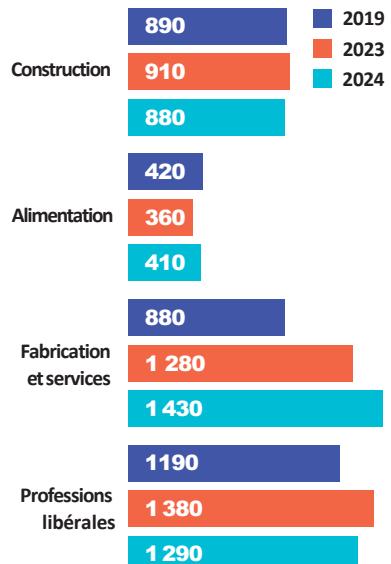
■ PROGRESSION DES CRÉATIONS D'ENTREPRISES DE PROXIMITÉ

Après une hausse du nombre de créations d'entreprises en 2023, on constate une progression continue de 3% des créations d'entreprises sur le territoire en 2024. Les secteurs de la construction et des professions libérales ne bénéficient pas de cette évolution (respectivement -3% et -7% sur la période). Le secteur de l'alimentation poursuit sa progression (+14%) et les secteurs de la fabrication et des services suivent la même dynamique (+13%).

Répartition départementale des créations d'entreprises



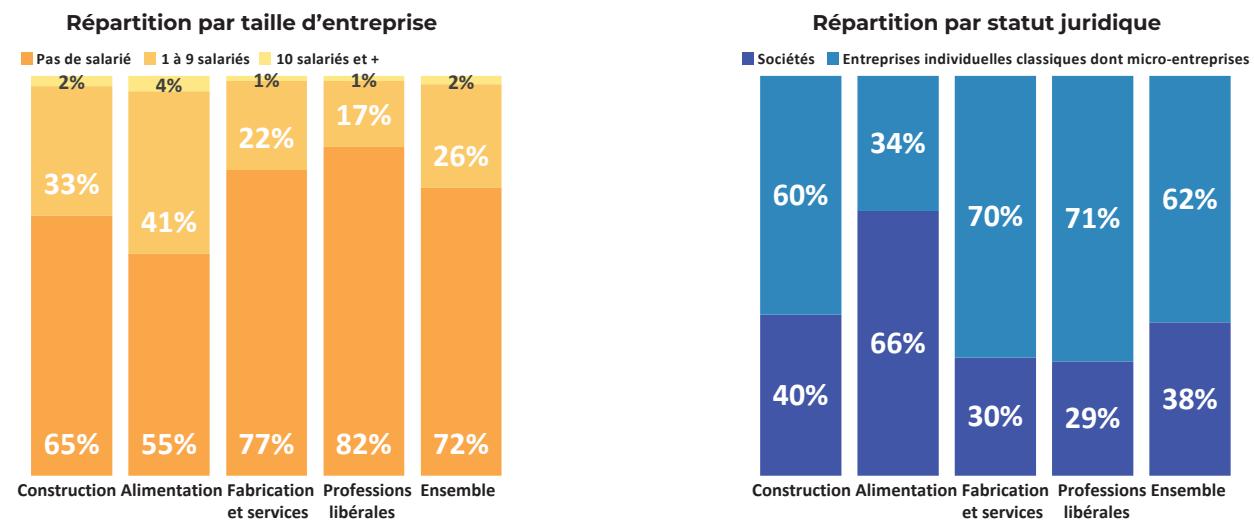
Évolution des créations d'entreprises par secteur



Source : INSEE/SIDE, Démographie des entreprises aux 31/12.

STRUCTURE ET TAILLE DES ENTREPRISES

Les trois quarts des entreprises de proximité n'ont pas de salarié, une proportion davantage marquée dans le secteur des professions libérales (82%). A l'inverse, les entreprises du secteur de l'alimentation sont plus souvent employeuses : seules 55% d'entre elles ne comptent aucun salarié. Parmi les entreprises des secteurs de proximité, 38% sont sous la forme sociétaire et 62% sont sous la forme individuelle (dont 35% ont choisi le régime de la micro-entreprise).



Source : INSEE/SIDE Stock 2022.

EN FRANCE, 664 MILLIARDS D'EUROS DE CA

En 2022, les entreprises de proximité génèrent un chiffre d'affaires global estimé à 664 milliards d'euros, marquant une reprise notable suite à la crise sanitaire.

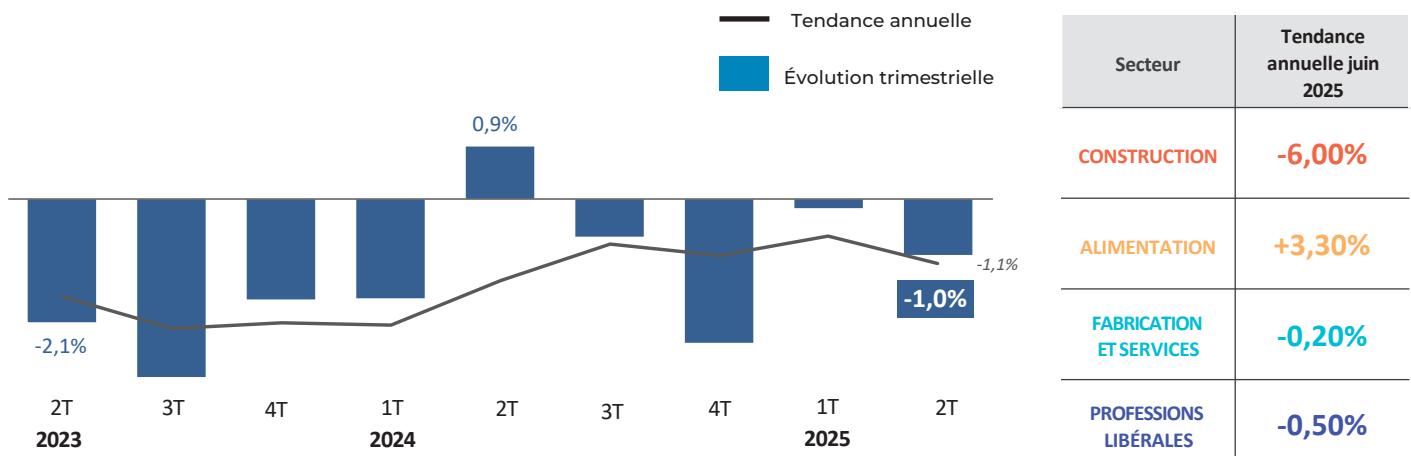
Répartition par chiffre d'affaires (en milliards d'euros)

Construction	Alimentation	Fabrication et services	Professions libérales
106,6	138	120,1	299,3

Source : Estimation d'après INSEE ESANE 2022. Pour les activités de moins de 20 salariés (cf. note méthodologique), le seuil retenu est ici de 10 salariés, ce qui entraîne une légère sous-estimation du chiffre d'affaires.

RECOL DE L'ACTIVITÉ

L'activité des entreprises de proximité est en recul depuis 2022. En volume, la baisse atteint 1,1% en juin 2025 comparativement à l'année précédente. Le secteur de la construction est le plus touché (-6,00%).



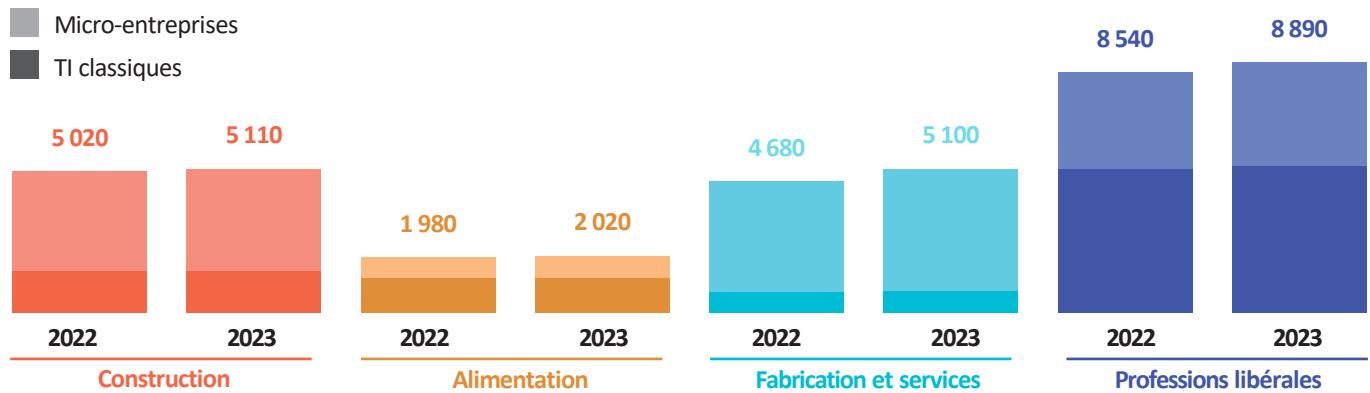
Source : U2P/Xerfi Spécific, Le baromètre régional des entreprises de proximité, Juillet 2025.

AUGMENTATION DU NOMBRE DE TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

21 120 travailleurs indépendants (emplois non-salariés) sont recensés. Le nombre de travailleurs indépendants sous forme classique se stabilise, quant à ceux qui ont choisi la micro-entreprise, leur nombre augmente de 6%.

Une part croissante des indépendants opte pour le statut de micro-entrepreneur (59%), un taux qui atteint 85% dans l'artisanat de la fabrication et des services. En France, la part des micro-entrepreneurs économiquement actifs est de 72% en 2023.

Évolution 2022-2023 des emplois non-salariés



Part des micro-entrepreneurs par secteur en 2023

Construction	Alimentation	Fabrication et services	Professions libérales	Ensemble
71%	37%	85%	41%	59%

Source : URSSAF – Emplois non salariés des secteurs de proximité au 31/12/2023.

27 980 EMPLOIS SALARIÉS

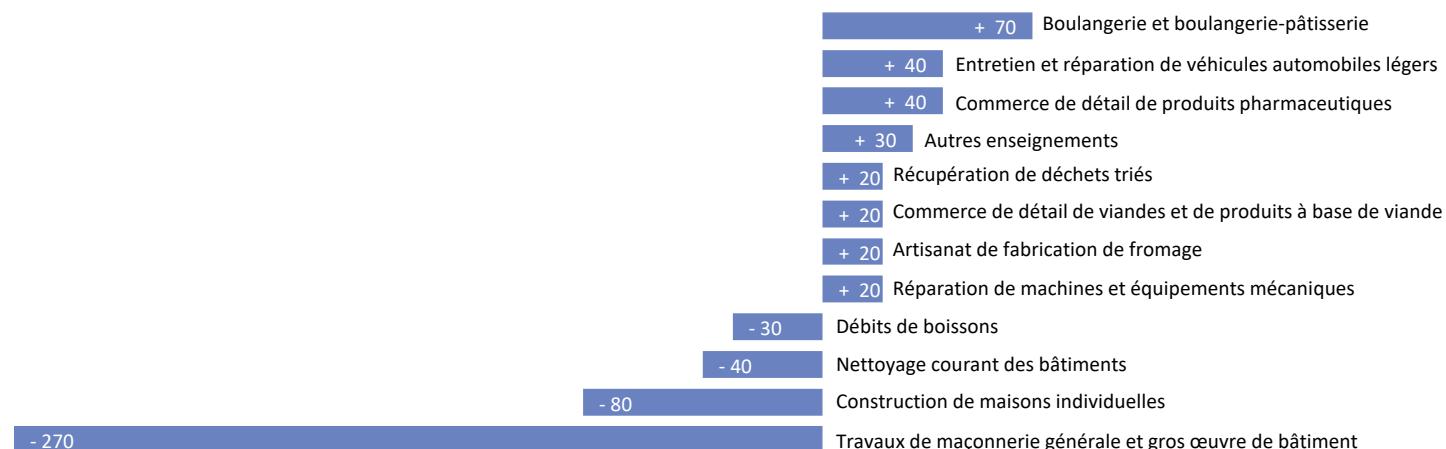
Globalement, l'emploi salarié a légèrement baissé en 2024. Environ 460 emplois salariés ont disparu durant l'année dans les secteurs de la proximité. Le secteur le plus affecté par cette perte d'emploi est celui de la construction (- 420 emplois). L'emploi salarié reste toutefois particulièrement dynamique dans le secteur de l'alimentation (+ 60 emplois).

Évolution 2023 à 2024 des emplois salariés par secteur

Construction	Alimentation	Fabrication et services	Professions libérales	Ensemble
-5%	+1%	-1%	-1%	-2%

Source : URSSAF, emplois salariés (dont apprentis et stagiaires) au 31/12/2024.

Principaux secteurs créateurs ou destructeurs d'emplois salariés

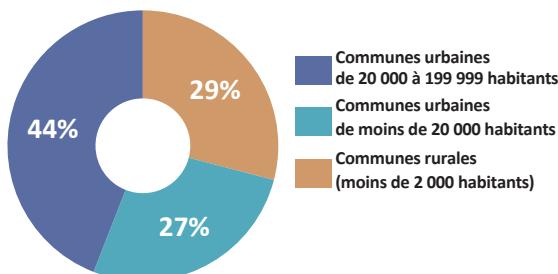


Source : URSSAF – Emplois salariés des établissements employeurs des secteurs de proximité, dont apprentis et stagiaires au 31/12/2024.

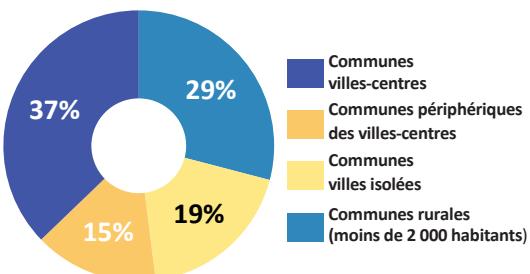
ANCRAGE TERRITORIAL

Une entreprise de proximité sur deux est localisée dans des communes rurales ou petites villes de moins de 20 000 habitants. Les entreprises artisanales et commerciales sont très présentes dans les communes rurales, les entreprises libérales sont plus polarisées en milieu urbain.

Répartition des entreprises de proximité par taille de la commune



Répartition des entreprises de proximité par type de commune



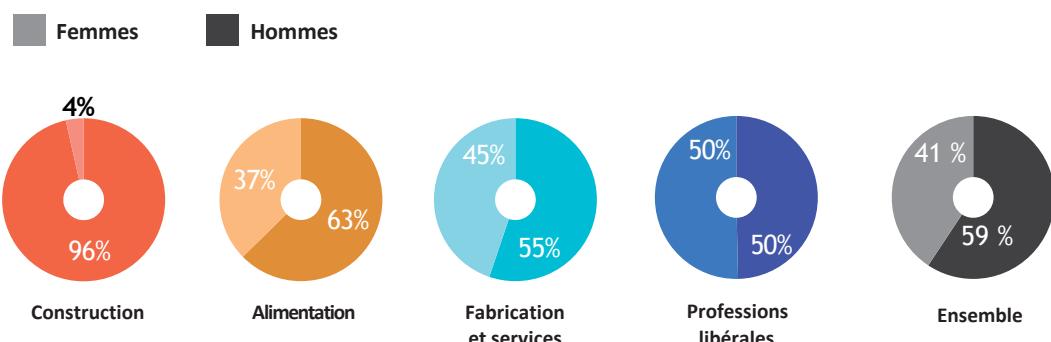
Part d'entreprises en communes rurales

Construction	Alimentation	Fabrication et services	Professions libérales	Ensemble
31%	39%	29%	22%	29%

Source : INSEE/SIDE Stock 2022.

EN FRANCE, 41% DES CHEFS D'ENTREPRISE DE PROXIMITÉ SONT DES FEMMES

Au sein des activités de proximité, 41% des chefs d'entreprises sont des femmes, soit près de 1 237 000 cheffes d'entreprises. Les femmes restent majoritaires dans les professions libérales (50,3%). Cette part augmente au sein de l'artisanat de fabrication et des services (45%).



Source : URSSAF, travailleurs non-salariés, fin 2023. DREES (Professions libérales de santé), fin 2023.

- Le secteur « Construction » regroupe les activités de l'artisanat du bâtiment et des travaux publics.
- Le secteur « Alimentation » correspond aux activités de l'artisanat et du commerce de l'alimentation ainsi que ceux de l'hôtellerie-restauration.
- Le secteur « Fabrication et services » regroupe les activités de l'artisanat de fabrication et de l'artisanat des services.
- Le secteur « Professions libérales » correspond aux professions libérales réglementées et

non réglementées du droit, de la santé, et des techniques et cadre de vie.

Critères de taille

- Pour les secteurs de l'artisanat, sont prises en compte les entreprises de moins de 20 salariés hors codes 1071C, 1071D, 4722Z, 4723Z et 5612Z. Le champ ne comprend pas les entreprises artisanales à titre secondaire.
- Concernant l'alimentation, le périmètre intègre également 6 activités du commerce de détail (caviste, bios, épicerie, fromagers, primeurs, marchés).
- L'hôtellerie restauration regroupe toutes les entreprises des 3 activités (Hôtels et hébergements similaires, Restauration traditionnelle, Débits de boissons).

Pour le dénombrement des entreprises, les entreprises artisanales de moins de 20 salariés de la restauration rapide sont également prises en compte.

- Le champ des professions libérales comprend les entreprises actives dans 48 codes.
- Pour les professions réglementées, sont prises en compte toutes les entreprises ; pour les autres, uniquement les entreprises de moins de 20 salariés.